

Guide aux services de la Bibliothèque



Polo Bibliotecario
Parlamentare

**Biblioteca del Senato
“Giovanni Spadolini”**

**Inscription
Recherche
Consultation
Prendre des copies
Autres services
Informations utiles
et règles de bonne
conduite**



**Biblioteca del Senato
Giovanni Spadolini**
Piazza della Minerva, 38
00186 Roma - I

Site web
senato.it/biblioteca

Horaires d'ouverture
lundi - vendredi:
9h00-19h30
samedi: 9h00-12h30
Fermeture au mois d'août

tél. +39.06.6706.3717
bibliotecaminerva@senato.it

**Service d'information
à distance**
bibl-info@senato.it

**Information sur les fonds
spéciaux et l'histoire locale
italienne**
fondispeciali@senato.it

Visites et conférences
bibleventi@senato.it

Inscription

A partir de 2007 la Bibliothèque du Sénat et la Bibliothèque de la Chambre des députés ont formé le Pôle Bibliothécaire Parlementaire à fin de coordonner les collections et les respectifs services.

Les usagers de la Bibliothèque du Sénat peuvent donc accéder à toutes les collections et les services du Pôle.



Pour s'inscrire à la Bibliothèque du Sénat, l'utilisateur doit présenter une carte d'identité en cours de validité et remplir un formulaire. L'inscription à la Bibliothèque du Sénat permet aussi bien l'accès à la Bibliothèque de la Chambre des députés (entrée 76, Via del Seminario). Le titre d'accès est valable pour 6 mois et il est renouvelable.

Recherche dans les catalogues

La Bibliothèque du Sénat a plusieurs catalogues.

**Catalogue en ligne
(OPAC) du Pôle
bibliothécaire
parlementaire**
opac.parlamento.it

Il offre l'accès aux collections intégrales de la Bibliothèque du Sénat et de la Chambre des députés.

**Catalogues des fonds
spéciaux**

Sur la page d'accueil de la bibliothèque dans l'encadré "Cerca in"

- ▶ Cataloghi di diritto comune: Fondo Cortese e Fondo Vassalli
- ▶ Banche dati di statuti e storia locale

Ils comprennent les catalogues suivants: Statuts des communes et des corporations du Moyen Âge tardif à l'âge contemporain, éditions anciennes relatives à l'histoire locale italienne, éditions anciennes de droit commun et histoire juridique.

Ressources numériques

Sur la page d'accueil de la bibliothèque dans l'encadré "Cerca in"

- 1) Biblioteca digitale del Polo bibliotecario parlamentare (Bibliothèque numérique); parlamento.it/921
- 2) Re@alWeb. Portale des bases de données du Pôle bibliothécaire parlementaire realweb.parlamento.it

La version intégrale des ressources numériques est accessible exclusivement par les postes informatiques de la Bibliothèque.

**Aide à la recherche
documentaire**

La Bibliothèque du Sénat fournit au public un service d'information et orientation. Pour demander de l'aide à la recherche des documents on peut envoyer un e-mail à bibl-info@senato.it avec l'indication du sujet, la raison de la consultation demandée (thèse, publication, etc.) et un numéro de téléphone pour être contacté.



Consultation des collections

Les collections de la bibliothèque comprennent actuellement plus de 700.000 livres imprimés, la plupart desquels concernant les sciences juridiques, politiques et historiques, et particulièrement l'histoire locale italienne.

Ces riches collections sont en partie disponibles dans les salles de consultation, et en partie gardés dans des magasins.



Volumes

Les volumes dans les salles de consultation sont en accès libre: les usagers peuvent prendre les livres personnellement et, après la consultation, les déposer sur les tables.

Pour les collections qui sont stockées dans les magasins, les usagers doivent rechercher dans les catalogues et consigner les formulaires compilés. Avant de sortir de la bibliothèque les livres doivent être rendus au person-

nel de l'Accueil et Orientation du Sénat.

À la demande de l'utilisateur les livres peuvent être gardés en dépôt pour 15 jours. Le dépôt peut être renouvelé pour 15 jours.

Les livres de la Bibliothèque de la Chambre des députés doivent être demandés et rendus au personnel de l'Accueil et Orientation de la même Bibliothèque.

Journaux et revues

Après la fondation du Pôle Bibliothécaire Parlementaire, l'acquisition et la gestion des revues et des journaux ont été partagées entre la Bibliothèque de la Chambre des députés et la Bibliothèque du Sénat.

La plupart des revues sur abonnement sont donc accessibles dans la Salle Périodiques de la Bibliothèque de la Chambre des députés.

Une partie des journaux sont disponibles dans l'hémérothèque de la Bibliothèque du Sénat.

Le catalogue générale des journaux possédés par la Bibliothèque du Sénat

I Giornali. Catalogo annuale est consultable sur la page d'accueil de la bibliothèque.

La plupart des journaux papier de la Bibliothèque sont conser-

vés dans des magasins externes. La livraison est effectuée trois fois par semaine.

Il est possible de réserver en avance les matériaux en envoyant un e-mail à

bibliotecaminerva@senato.it

L'utilisateur sera informé des modalités de consultation et du temps de disponibilité du matériel demandé.

Avant de demander la consultation des revues et des journaux reliés en volumes vous pouvez:

- vérifier si sont disponibles les versions numériques;
- utiliser les microfilms.

Prendre des copies

Conformément aux lois sur le droit d'auteur, on peut faire des photocopies. Le coût pour chaque photocopie en A4 en blanc et noir est 0,10 euros. Les journaux papier peuvent être reproduits de deux façons:

- on peut prendre personnellement des photos avec un appareil photographique. Dans ce cas, il faut remplir un formulaire disponible au comptoir de l'Accueil et Orientation ou sur le site de la bibliothèque;
- on peut télécharger des images obtenues par microfilms (si elles sont disponibles).

Les photos prises avec un appareil photographique personnel et le téléchargement sont gratuites.



Autres services

Se connecter

Dans la Bibliothèque il y a plusieurs postes informatiques à la disposition des usagers par un mot de passe journalier et personnel.

Il n'est pas possible d'imprimer des ordinateurs au public.

Le WI-FI est également disponible gratuitement avec un mot de passe journalier.

Formation

Le Pôle Bibliothécaire Parlementaire organise régulièrement des programmes de formation à la recherche bibliographique, juridique, parlementaire et d'actualité. Pour tout renseignement, veuillez consulter le site web du Pôle bibliothécaire parlementaire: parlamento.it/942, ou envoyer un e-mail à polobibliotecario@parlamento.it

Étudier et travailler en groupe

La salle du "Pensiero Politico" (de la Pensée politique), située au deuxième étage de la Bibliothèque, peut être réservée et utilisée par groupes jusqu'à un maximum de dix usagers tous les jours pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque.

Pour la réserver il faut envoyer un e-mail à

bibliotecaminerva@senato.it ou demander au personnel de l'Accueil et Orientation.

Informations utiles et règles de bonne conduite

Admission à la Bibliothèque

Conditions

Être âgés d'au moins 16 ans, présenter une carte d'identité valide, remplir le formulaire d'inscription.

Règles de bonne conduite

Habillement

La tenue vestimentaire des usagers doit être discrète et conforme à l'Institution.

Sacs, sachets et assimilés

Pour des raisons de sécurité, les sacs personnels doivent être déposés dans les casiers prévus à cet effet à l'entrée. Les objets personnels peuvent être introduits dans la Bibliothèque à l'intérieur des sacs en plastique transparent distribués à l'entrée.

Livres de propriété personnelle

À l'exception des codes, l'introduction de livres personnels doit être autorisée.

Ordinateurs portables et tablettes personnelles

On peut les introduire sans autorisation.

Appareils photos

Leur utilisation doit être autorisée par le personnel de la Bibliothèque.

Sorties temporaires

Elles ne sont pas permises.

Nourriture et boissons

Il n'est pas prévu un service de cafétéria. La Bibliothèque met à disposition des usagers des distributeurs automatiques de boissons et de snacks qui doivent être consommés dans la salle réservée à cet effet. Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'introduire des aliments et des boissons dans la Bibliothèque.

Conduite dans les salles de lecture

Les effets personnels ne doivent pas être laissés sans surveillance. La Bibliothèque décline toute responsabilité à cet égard. Il est interdit de continuer à occuper les postes informatiques et d'étude dans le cas où on quitte la Salle de lecture pendant plus de 15 minutes. On doit respecter le silence dans les salles de lecture.

Respect des collections

Il est interdit d'abîmer les documents consultés par des annotations et/ou soulignements. Dans le cas où on constate un dommage, les usagers sont encouragés à le signaler au personnel du bureau d'Accueil et d'Orientation de la Bibliothèque.

Accès à Internet

Postes informatiques

Il est possible de les utiliser par le mot de passe journalier et personnel.

Wi-Fi

Il est disponible par un mot de passe journalier.

Objets trouvés

Il faut s'adresser au personnel du bureau d'Accueil et d'Orientation de la Bibliothèque.

Salles de lecture

